

La Nesque Propre  
183 route de Saint Philippe  
84210 Pernes les Fontaines

Compte rendu de la réunion avec le SMERRV  
Du lundi 21 novembre 2011

Ordre du Jour :

- Le fonctionnement & le suivi de la station d'épuration de Pernes les Fontaines
- La création d'un bassin d'orages
- L'entrée des eaux parasites dans la STEP par le collecteur pluvial
- La Nesque & de la Sorgue de Velleron, impactées par la Step.

Etaient présents :

Pour le SMERRV

Helen Adam, Président du Syndicat Mixte des eaux de la région Rhône Ventoux.  
Julia Brechet, Directrice du SMERRV  
Valérie Perrier, technicienne du SMERRV

Pour la SDEI

Jean-Marie Brun, chef d'agence de la SDEI  
Nicolas Rech, technicien de la SDEI

Pour les associations

Didier Saintomer, FNE Vaucluse (UDVN 84)  
Arnaud Alary, Les Chevaliers de l'Onde  
Jean Pierre Saussac, La Nesque Propre

Mr le Président du SMERRV, ouvre la séance à 17h15, en nous souhaitant la bienvenue, rappelant au passage l'objet de cette réunion, et demandant à chacun des participants de se présenter.

Mr Didier Saintomer prend la parole pour remercier Mr le Président de nous avoir permis de rencontrer les responsables du Syndicat pour parler d'un sujet préoccupant : la pollution de la Nesque, impactée par la Step de Pernes depuis des années et des solutions préconisées par nous-mêmes. Mr Saintomer explique et reconnaît qu'après avoir pris connaissance des rapports de l'ARPE, études portant sur les exercices 2008 et 2009, la Step de Pernes, de construction récente remplit normalement ses fonctions, donnant pleine satisfaction par de bonnes performances, tout en étant à 50 % de sa capacité.

Tout le monde est unanime à reconnaître le bon fonctionnement de la Step quand tout est normal, c'est-à-dire lorsqu'elle fonctionne avec une alimentation régulière, avec des pics horaires connus et maîtrisés. Son dérèglement récurrent survient principalement à partir des épisodes pluvieux. Pourquoi ?

Mlle Julia Brechet évoque la compétence du SMERRV, celui-ci devenu depuis 1992, par décision du Conseil Municipal de la commune de Pernes, maître d'ouvrage de la Step et du réseau collectif des eaux usées ainsi que du réseau de distribution de l'eau potable. La gestion de la Step et du réseau des eaux usées est confiée, par convention, à un fermier : la SDEI.

Les intervenants font remarquer les limites de leur compétence respective, en insistant sur les causes responsables des perturbations de la Step, entraînant des by-pass à répétition ; pour être clair : de nombreux déversements directs dans la Nesque provoqués par des quantités d'eaux pluviales transitant par le réseau d'eaux usées.

La mairie de Pernes a la charge de l'entretien du réseau pluvial de la commune et par voie de conséquence du collecteur principal et de tous les réseaux annexes ; de par la dimension de la commune, le maillage est très important.

Une partie des eaux pluviales se déverse directement dans le collecteur des eaux usées. Certains habitants ont leurs gouttières raccordées au réseau d'eaux usées et non aux réseaux d'eaux pluviales. Dès que la pluie se met à tomber, ces eaux pluviales parasites viennent grossir le volume des eaux usées qui, faute de ne pouvoir être traitées par la Step, partent directement dans la Nesque à l'entrée de la station.

La station d'épuration n'a pas vocation de traiter les eaux pluviales.

Valérie Perrier (SMERRV) prend la parole pour évoquer un programme de réhabilitation des réseaux ; cette étude est en phase d'être terminée et devrait être prochainement soumise à Mr le Maire de Pernes. Ce plan d'actions consiste d'une part à définir clairement les règles pour un bon raccordement du pluvial par les propriétaires, à vérifier les nouveaux raccordements comme les anciens, à détecter par l'usage de fumigènes, les points critiques qu'il faudra réparer et remédier en priorité. Au passage, il est rappelé que le SMERRV a procédé dernièrement à la rénovation de tout le collecteur des eaux usées autour des Augustins, lors des travaux de réhabilitation réalisés par la communauté de communes des Sorgues du Comtat. A cette occasion, le raccordement du pluvial des usagers a été vérifié, donnant entière satisfaction pour ce quartier. Dans les autres quartiers, bon nombre de particuliers qui se seraient branchés directement sur le réseau d'eaux usées sont, non seulement responsables mais tenus par l'autorité de la police municipale, des services de l'urbanisme et du Chef de la police municipale, c'est-à-dire Mr le Maire, de se plier à la réglementation. C'est une tâche gigantesque qu'il faut prévoir, avec une mise en œuvre impérative et prioritaire, en établissant un calendrier de travaux étalés sur une décennie, quartier après quartier.

Et en attendant, on fait quoi ?????

Jean- Pierre Saussac indique avoir initié une rencontre avec Mr le Maire de Pernes, le 6 octobre 2010, en présence des associations : Les Chevaliers de l'Onde, les Amis de la Nesque, La Fédération départementale de pêche, la Nesque Propre, pour parler de la Nesque polluée à répétition par la Step, avec un impact criant sur la Sorgue de Velleron à sa confluence, à moins de deux kilomètres. A la lecture des rapports de l'ARPE, Mr le Maire est tout à fait d'accord sur les causes d'origine pluviale, sachant pertinemment que le réseau pluvial défectueux et raccordé à tort sur le collecteur des eaux usées doit être revu. Nous lui avons proposé une première solution d'urgence, la création d'un bassin d'orages, en amont immédiat de la Step, qu'il a approuvé et que nous sommes venus vous proposer.

Didier Saintomer demande la date de l'ancien schéma directeur d'aménagement du réseau pluvial.

La technicienne lui répond qu'il est très ancien.

Arnaud Alary, représentant l'association des Chevaliers de l'Onde, de formation scientifique et spécialiste en qualité d'ingénieur hydro-écologue prend la parole pour présenter une solution économique :

Un devis de la société RECYCL'EAU spécialisée en traitement des eaux a été établi pour répondre à ce problème. Monsieur le Maire de Pernes en a eu connaissance en Janvier 2011 et jusqu'à ce jour, aucune suite n'a été donnée.

Une étude (gratuite) a donc été réalisée par la société RECYCL'EAU (représentée par Arnaud Alary) avec l'étroite collaboration de Jean Ronze, président des Chevaliers de l'Onde, ancien ingénieur chimiste spécialisé dans le traitement de l'eau.

Le problème des réseaux non séparatifs est bien connu et c'est pourquoi un projet de bassin d'orages filtrant a été proposé à la collectivité. En effet ce bassin possède deux fonctions :

La première est immédiate et permettrait d'absorber tous les by-pass de la station (les représentants de SDEI nous confirment que le volume annuel des by-pass de la STEP ne dépasse pas le volume maximal du bassin proposé). Après un épisode pluvieux, une pompe programmable renverrait en tête de station tout le volume stocké et pré-traité de façon étalée pour ne pas perturber l'équilibre et donc le bon fonctionnement de la step, qui rappelons le, ne fonctionne jamais plus qu'à 60% de sa capacité.

La seconde est que dans l'éventualité où la commune de Pernes réglerait tous ses problèmes de réseau pluvial, ce bassin pourrait toujours servir de traitement tertiaire, bien nécessaire aux eaux de step : type boues activées rejetant leurs effluents en milieu naturel sensible : le cas de la Nesque...

Le montant estimatif total de cette opération s'élève à 68 448,22 euro TTC, ce qui est largement moins onéreux que tout autre système de réhabilitation ou réfection du réseau pluvial, même si ce montant devrait être précisé lors d'une phase projet concrète.

NB : Dans le cas où la commune serait dans l'impossibilité d'améliorer la qualité de son réseau, ce bassin serait toujours utile et fonctionnel. Ce n'est pas une solution bancale ni archaïque.

Après avoir écouté les arguments, Mme Julia Brechet explique que le coût d'un tel investissement réalisé par le SMERRV serait automatiquement imputé sur la facture des abonnés, ce qu'elle trouve injuste. Elle propose de faire réaliser un diagnostic par leur cabinet d'étude pour en évaluer le coût. Elle fait une nouvelle fois remarquer que la Step n'étant pas responsable, le SMERRV ne pouvait répercuter des frais supplémentaires de construction d'un bassin d'orages, ce qui alourdirait la facture des abonnés, sachant que c'était à la mairie de s'attacher à résoudre ces problèmes qui sont les siens. La réduction des eaux parasites ne s'obtiendra pas seulement par une prise de conscience mais par une forte volonté d'engager des travaux.

Mr Didier Saintomer pose la question de savoir quel a été l'impact en 2011.

Nicolas Rech,( SDEI) répond que la station a traité 330 000 M3 au 31 octobre, avec 5 déversements directs représentant 650 M3.

Mlle Julia Brechet répond que le SMERRV n'a pas reçu, à ce sujet, de remarques particulières de l'administration.

Jean Pierre Saussac fait remarquer l'inertie bien connue des services compétents de l'administration et qu'il ne faut pas attendre qu'ils bougent pour faire bouger les choses. Ce sont 650 M3 de trop, surtout en sachant que 2011 a été une année de sécheresse ; les dégâts auraient pu être plus graves avec une pluviosité normale. D'ailleurs, les années 2008 et 2009, avec des records de pluviométrie, ont été des années de pollution gravissime. Ce sont des centaines de M3 d'eaux usés qui ont filé directement dans la Nesque : c'est clairement écrit dans les conclusions de l'Arpe.

Demande est faite aux participants de savoir s'ils sont venus dans le lit de la Nesque pour prendre la mesure de la situation. Apparemment, personne du SMERV ou, de la SDEI, n'étant venu vérifier le secteur, invitation est donnée à tous les participants de venir voir les conséquences de leurs propres yeux.

Valérie Perrier ( SMERRV) prend la parole pour nous montrer des croquis pédagogiques pour un raccordement et un fonctionnement idéal du réseau pluvial, accompagné d'un résumé explicatif à l'attention des propriétaires et des entreprises.

Jean Pierre Saussac demande si ces documents ont été communiqués à la mairie, estimant qu'ils devaient être portés à la connaissance des Pernois et des Valayanais, dans la page environnement du bulletin municipal. Ce serait un bon moyen de sensibiliser les artisans réalisant des travaux sur l'écoulement du pluvial, pour des branchements conformes aux règles.

Mr Didier Saintomer aborde le sujet du raccordement des industriels et en particulier de la seule unité agro-alimentaire pernoise, à savoir la conserverie Raynaud, spécialisée dans la confection de plats cuisinés. Cette usine, située quartier de Prato plage à Pernes, rejette ses déchets dans la step, dépassant largement les seuils autorisés. Est-ce supportable ?

Jean Marie Brun (SDEI) fait remarquer que la capacité de traitement de la step permet quelques dépassements épisodiques sans conséquence. C'est tout de même à surveiller de très près...

Pour conclure, Jean-Pierre Saussac aborde un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour ; il demande les raisons pour lesquelles la station de captage de St Roch, (principale alimentation en eau potable de la commune), tombée en panne depuis plus d'un an, n'a pas été réparée ?

Mr Jean Marie Brun (SDEI) répond qu'un glissement de terrain important ne permet plus l'exploitation du site, d'autant plus que le captage ne s'effectue pas par forage mais par pompage.

Jean Pierre Saussac répond que c'est bien regrettable d'avoir dépensé autant d'argent à faire un périmètre de sécurité immédiat, rapproché, éloigné, qui n'ont servi à rien, sinon à sacrifier un chemin communal, aujourd'hui barricadé de fils de fer barbelés, au grand regret des promeneurs qui venaient s'y balader...

Aujourd'hui tout le secteur de la station st Roch est sinistré : c'est devenu une friche, un paysage de l'abandon.

La réunion se termine à 18h20.

